

Lettre d'information sur le projet de parc éolien du BOIS BRULÉ

Communes de Chevroux, Manziat, Ozan et Bâgé la Ville (01)

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires **Février 2016**

SOMMAIRE

Un site adapté à l'éolien	p 1
Les 5 phases d'un projet éolien	p 1
L'étude en cours	p 2
L'étude de faisabilité à venir	p 2
L'actualité des énergies renouvelables ...	p 4

En lien étroit avec vos élus, la société VALOREM étudie la possibilité d'installer un parc éolien sur votre territoire.

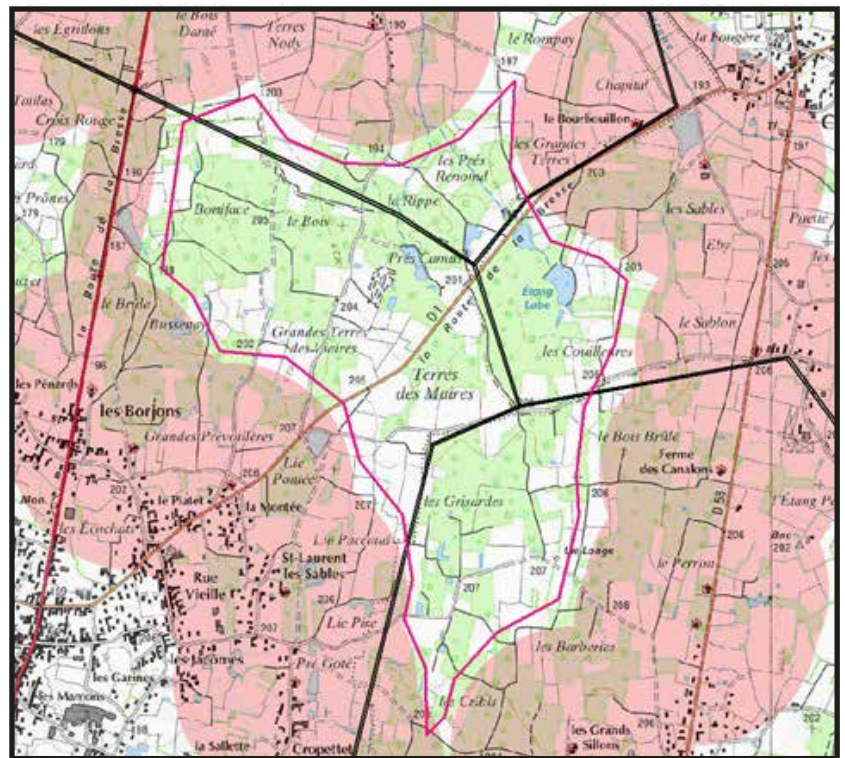
Cette seconde lettre vous présente l'avancement de ce projet, marqué par l'installation sur site d'instruments de mesure du vent.

Un site adapté à produire de l'électricité à partir du vent

VALOREM a analysé votre territoire en croisant tous les critères liés à l'installation d'éoliennes. Ceci a permis de définir une zone d'implantation potentielle à cheval sur les communes de Chevroux, Manziat, Ozan et Bâgé la Ville.

Ce site dispose de tous les atouts pour accueillir un parc éolien :

- Un potentiel de vent suffisant, selon l'atlas éolien Aladin
- Un raccordement possible au réseau électrique avec plusieurs postes sources autour du site
- Une absence de contraintes environnementales et réglementaires rédhibitoires
- Un éloignement de 500 mètres des habitations, comme la réglementation l'impose
- Un accueil favorable des élus locaux



Zone d'implantation potentielle

Les 5 phases d'un projet éolien

Le développement d'un projet s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification du site jusqu'à l'exploitation du parc.

← Votre projet poursuit sa phase de faisabilité

1•Pré-faisabilité	2•Faisabilité	3•Obtention des autorisations	4•Construction	5•Exploitation
<p>Mai 2013</p> <p>Pré-études sur le gisement de vent, le raccordement électrique. Recherche de servitudes environnementales et réglementaires. Rencontre des élus.</p>	<p>Mai 2015 (12 à 15 mois)</p> <p>Etudes techniques : études acoustique, vent. Etudes environnementales : paysage, faune, flore, oiseaux, chauve-souris... Validation du projet avec les services de l'Etat et les élus. Accords des propriétaires et exploitants.</p>	<p>12 à 24 mois</p> <p>Demandes du permis de construire et de l'autorisation d'exploiter. Instruction par les services de l'Etat. Enquête publique.</p>	<p>6 à 12 mois</p> <p>Travaux de terrassement, raccordement électrique, fondations, montage des éoliennes... Charte «Chantier vert». Tests de mise en service.</p>	<p>Pendant au moins 20 ans</p> <p>Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes.</p> <p>Et après ? Démantèlement du parc et remise en état du site ou changement des turbines.</p>

Lettre d'information sur le projet de parc éolien du BOIS BRULÉ

Communes de Chevroux, Manziat, Ozan et Bâgé la Ville (01)

L'étude en cours pour mesurer le vent présent sur site

En préalable à l'étude de faisabilité, nous avons besoin de caractériser très précisément le vent qui souffle sur la zone d'implantation potentielle. Le potentiel éolien est évalué grâce à 2 instruments de mesure :



SODAR installé sur site

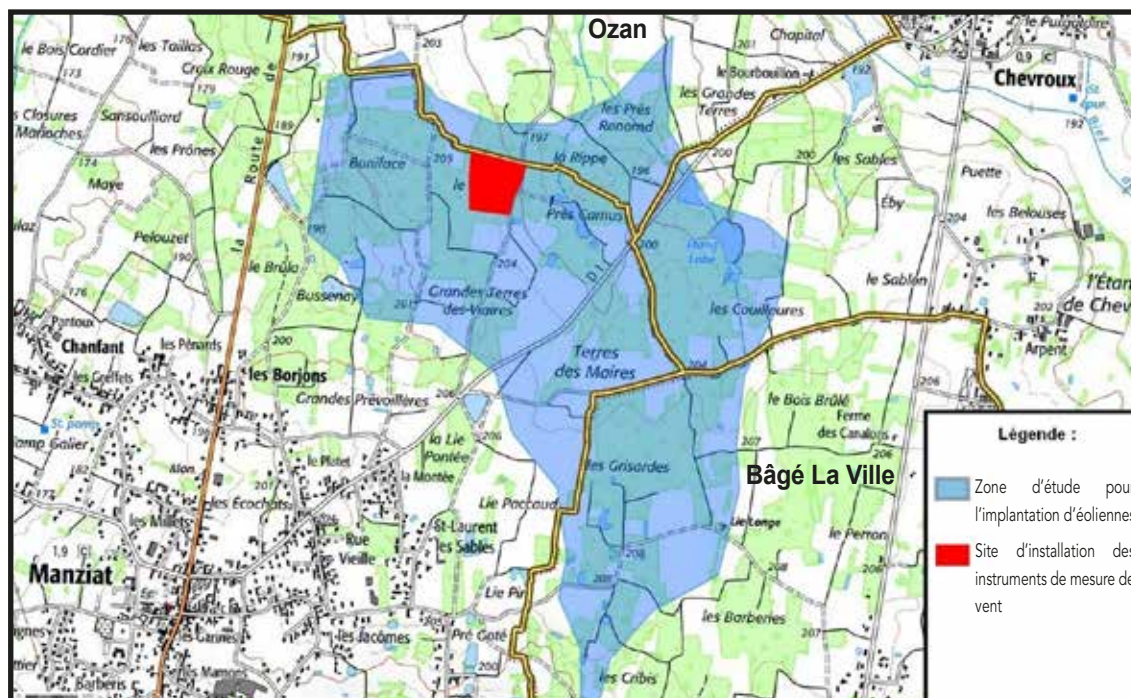
- un SoDAR installé sur site depuis janvier 2016. D'une hauteur de 1,90 m, le SoDAR se sert des ondes sonores pour calculer la vitesse et la direction des vents jusqu'à 200 m d'altitude.

- un mât de mesure haut de 50 m sera installé au printemps. Instrument plus traditionnel, le mât est équipé d'anémomètres et de girouettes. Il enregistre les vitesses et directions du vent à plusieurs altitudes.



Exemple de mât de mesure

VALOREM analyse les données récoltées qui, corrélées à celles de Météo France, permettent de déterminer la vitesse moyenne du vent à hauteur des pales de l'éoliennes et donc la production électrique du futur parc. Ces calculs nous guident pour choisir l'implantation des éoliennes et sélectionner les technologies les mieux adaptées au vent présent sur le site.



Emplacement du SODAR et du futur mât

L'étude de faisabilité à venir

L'étude de faisabilité vise à déterminer les caractéristiques du parc (nombre d'éoliennes, localisation, dimensions) et de veiller à leur adéquation avec votre territoire.

Pour cela, plusieurs études sont menées. Afin d'assurer leur objectivité, elles sont réalisées par des bureaux d'études ou experts indépendants. En concertation avec ces spécialistes et les acteurs locaux, nous déterminerons ensuite une implantation respectant au mieux les enjeux de votre territoire.

Lettre d'information sur le projet de parc éolien du BOIS BRULÉ

Communes de Chevroux, Manziat, Ozan et Bâgé la Ville (01)

• L'étude environnementale

Pendant un cycle biologique annuel, des spécialistes recensent les différentes espèces, enregistrent leur occupation du site et analysent les impacts potentiels du futur parc éolien. Le déroulement d'une étude naturaliste s'organise autour de 3 grands thèmes.

>> Les oiseaux

Durant une année, des ornithologues interviennent au lever du jour pour réaliser des observations durant une année. Selon la saison, la fréquence des visites varie d'une fois tous les mois à une fois tous les 15 jours.

>> Les chauves-souris

Des chiroptérologues viennent travailler depuis le coucher du soleil et durant les quatre premières heures de la nuit. Equipés d'instruments de mesure spécifiques, ils écoutent les ultrasons des chauves-souris afin de les identifier. Ils se déplacent généralement en voiture et sont susceptibles de parcourir certains secteurs à pied, équipés de lampes.

>> La flore et la petite faune

Pour finir, des botanistes et des spécialistes de la faune inventorient les plantes et les animaux terrestres (amphibiens, insectes, reptiles, etc.). Ils parcourent le secteur à pied durant la journée. L'opération est répétée durant le printemps et le début de l'été.



Ornithologue



• L'étude acoustique

La loi française en matière sonore est extrêmement ferme et respectueuse des riverains des parcs éoliens. Au niveau des habitations les plus proches, l'émergence sonore générée par les éoliennes ne doit pas être supérieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit par rapport au bruit initial (avant l'implantation des turbines).

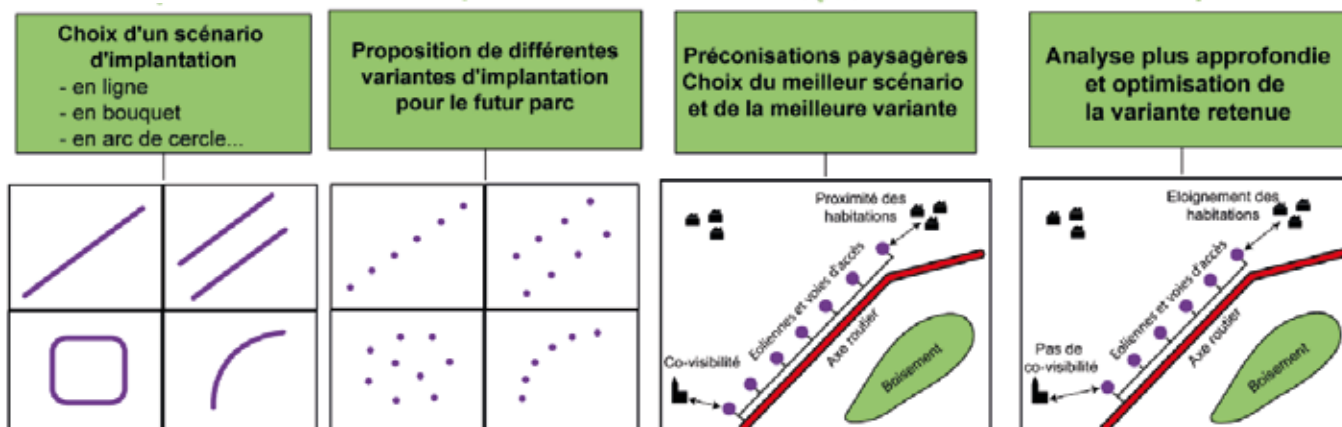
Pour cela, il nous faut connaître avec précision le niveau de bruit ambiant existant actuellement. Des sonomètres seront donc installés au niveau des habitations proches de la zone d'étude.

• **L'étude paysagère** vise à intégrer au mieux les éoliennes dans leur environnement. Pour cela, le bureau d'études que nous avons missionné va tout d'abord :

- Analyser les entités paysagères,
- Recenser le patrimoine culturel (églises, châteaux, menhirs...), les voies de communication, le bâti...
- Inventorier les projets et parcs éoliens aux alentours,
- Déterminer les points de vue emblématiques.

Ensuite, il proposera des scénarios d'implantation, adaptés au paysage local.

Le schéma ci-dessous résume l'analyse menée par le paysagiste pour définir l'implantation des éoliennes.



Lettre d'information sur le projet de parc éolien du BOIS BRULÉ

Communes de Chevroux, Manziat, Ozan et Bâgé la Ville (01)

L'actualité des énergies renouvelables

La transition énergétique est engagée

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a été adoptée en juillet dernier. Ambitieuse, elle vise à diviser par deux la facture énergétique de la France d'ici à 2050, faire passer la part de nucléaire à 50% du mix énergétique en 2025 et augmenter à 40% la part du renouvelable en 2030.

COP 21 : un accord mondial signé à Paris

Signé le 12 décembre par les 195 états membres, l'accord de Paris sur le Climat est un véritable succès diplomatique, limitant le réchauffement climatique à 2°C, voire 1,5°C. Un des principaux piliers de cet accord est le remplacement des énergies fossiles et fissiles par les renouvelables. Outre la réduction des émissions de CO₂, ces énergies produites localement participent aussi au développement économique des territoires.



Eolienne de Saint Michel Chef Chef

750 000 € prêtés à VALOREM par des citoyens, une campagne record !

Devant le succès de nos 2 précédentes campagnes d'investissement participatif, VALOREM a mené en octobre et novembre dernier une opération inédite : proposer aux citoyens d'investir dans le parc éolien de Saint-Michel-Chef-Chef (44), en fonctionnement depuis 5 ans.

Via la plateforme LENDOSPHERE, spécialisée dans le financement citoyen de la transition énergétique, chacun a pu prêter à partir de 50€ et sans limite d'investissement. A énergie locale, retombées locales : le taux d'intérêt de 5% était bonifié à 7% pour les habitants des cantons riverains du parc éolien.

En 2 mois, 750 000€ ont été prêtés. Ils viennent remplacer une partie de l'investissement immobilisé par VALOREM dans ce parc. Ces fonds vont participer à financer de nouvelles éoliennes et accompagner un programme d'éco-efficacité énergétique de l'habitat.

La campagne en chiffres

- 750 000 € prêtés (objectif initial de 500 000 € déplafonné en cours de campagne)
- 326 prêteurs, entre 18 et 91 ans
- 32% ont bénéficié du taux d'intérêt bonifié à 7%
- 2 301 €, montant du prêt moyen (de 50 à 32 000 €)

Le succès de cette campagne montre l'engouement des Français pour la transition énergétique, quand elle sait profiter à tous !



 **Votre contact VALOREM**
VALOREM producteur d'énergies vertes
Chargée de projets

Lucie LABARTHE
Tél. : 05 56 49 82 11 - Mob. : 06 35 33 20 88
213 Cours Victor Hugo
33323 Bègles Cedex
lucie.labarthe@valorem-energie.com

 **Votre contact VALOREM**
VALOREM producteur d'énergies vertes
Chargée de projets

Clara VROUSOS
Tél. : 04 68 10 81 96
30, rue Georges Brassens
11 000 Carcassonne Cedex
clara.vrousos@valorem-energie.com